



Arrêté n° 2026-050A

Objet : Délégation de fonctions à Jimmy Bâabâa, vice-président chargé de la transition écologique et énergétique

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives à la transition écologique et énergétique sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Jimmy Bâabâa, 6^e vice-président,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- les moyens d'action en matière de transition écologique et énergétique,
- la coordination territoriale des transitions écologique et énergétique et de l'adaptation au changement climatique,
- la mise en œuvre du schéma directeur de transition énergétique,
- l'animation territoriale du contrat de chaleur renouvelable de la Savoie,
- les actions en matière de lutte contre les pollutions et d'amélioration de la qualité de l'air,
- la participation au réseau TEPOS (territoire à énergie positive),
- le développement des innovations en matière de transition écologique,
- le soutien au respect de la condition animale,
- les relations avec les organismes, les institutions, les associations et les partenaires relatifs à la transition écologique,
- la politique en matière d'alimentation durable,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2026-050A**

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Jimmy Bâabâa, vice-président chargé de la transition écologique et énergétique

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35871H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35871H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026